

Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Seine Maritime

Bordereau d'adhésion 2012 AU GDSA.76

Attention !!! Seule votre adhésion au GDSA.76 vous permettra de participer à la commande groupée de lanières.

N° DSV de l'apiculteur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone :

Adresse courriel :

Cotisations obligatoires :

<p>Jusqu'au 29 février 2012 pour les anciens adhérents, quelle que soit la date pour les nouveaux</p> <p>1) Cotisation Fixe = 10,00 €</p> <p>2a) Cotisation à la ruche (0,30 € x nombre de ruches) = €</p> <p>2b) Si vous avez + de 150 ruches, forfait : 45,00 €</p> <p>TOTAL = €</p>	<p>A partir du 1^{er} mars 2012 pour les anciens adhérents</p> <p>1) Cotisation Fixe = 20,00 €</p> <p>2a) Cotisation à la ruche (0,30 € x nombre de ruches) = €</p> <p>2b) Si vous avez + de 150 ruches, forfait : 45,00 €</p> <p>TOTAL = €</p>
---	--

Sous-total cotisations obligatoires = €

Facultatif (mais vivement conseillé) :

Abonnement à la Santé de l'Abeille : 17 € = €

TOTAL = €

Ci-joint mon règlement à l'ordre du **GDSA.76**

Fait à Signature

Le

A renvoyer, accompagné du règlement à

Francis Vandeveldé : 50, rue Eugène Pottier - 76770 HOUPEVILLE